EVO PATRIMOINE

VOUS CONSEILLER, NOTRE MÉTIER !

LIVRE BLANC

La gestion de patrimoine : Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

Sommaire

Introduction p.2

Pour commencer... .....p.3
- La gestion de patrimoine : qu'est-ce que c'est ? p.3
- Suis-je concerné ? p.4

Le conseiller en gestion de patrimoine p.5
- Quel est son rôle ? p.5
- Comment bien le choisir ? p.6

Gérer son patrimoine p.7
- Prévoyance p.7
- Optimisation du patrimoine p.8
- Retraite p.9
- Transmission p.10

Contact p.11

EVO PATRIMOINE
VOUS CONSEILLER, NOTRE MÉTIER !

Introduction

45%

Des ménages français possèdent au moins un contrat d'assurance vie en 2018 en France[1]

Entre 165 697€ et 270 851€

C'est le montant des droits de succession pour un patrimoine compris entre 552 324 euros et 902 838 euros[2]

38 Millions

De bénéficiaires de l'assurance vie, en 2018 en France[1]

1400 € nets

C'est la pension moyenne perçue par les retraités français[3]

26

ans et demi

C'est le temps moyen passé à la retraite[3]

Evo'Patrimoine

Fondé en **2017** par Virginie GUIDON, le cabinet Evo'Patrimoine accompagne ses clients dans la **gestion de leur patrimoine**, qu'il s'agisse de le **protéger**, de le **transmettre** ou encore de l'**optimiser**.

Doté d'un solide réseau professionnel et d'une **équipe pluridisciplinaire**, Evo'Patrimoine offre **un service sur mesure et de qualité** : audit de patrimoine et prise en compte des problématiques rencontrées, orientation stratégique, conseils impartiaux, veille permanente et accompagnement.

Ses mots d'ordre : excellence, qualité et sérénité !

[1] Fédération Française de l'Assurance, « Une assurance engagée dans un monde qui change, bilan de l'année 2018 et perspectives 2019 », mars 2019. | [2] Boursorama, « Chiffre clés : le coût d'une succession », 21 décembre 2018 | [3] L'Express, «Dix chiffres pour mieux connaître nos retraités», 11 juin 2019.

EVO PATRIMOINE
VOUS CONSEILLER, NOTRE MÉTIER !

Pour commencer ...

La gestion de patrimoine : qu'est-ce que c'est ?

La gestion de patrimoine désigne la somme des **techniques visant à optimiser les actifs** (biens immobiliers, finances, entreprise) d'une personne en fonction de ses objectifs et de ses problématiques, à court, moyen, ou long terme. **La gestion de patrimoine c'est aussi protéger et transmettre ces actifs**.

Lorsque donc vous vous demandez comment payer moins d'impôts, comment préparer votre retraite ou encore comment financer les études de vos enfants, vous vous interrogez en fait sur la manière de **gérer votre patrimoine**.

EVO PATRIMOINE
VOUS CONSEILLER, NOTRE MÉTIER !

Pour commencer ...

Suis-je concerné ?

Vous avez une jolie maison, un salaire correct, quelques sous de côté et peut-être même une entreprise... et après avoir lu le paragraphe précédent vous commencez à vous demander si vous ne feriez pas mieux de vous intéresser de plus près à votre patrimoine et à sa gestion.

Une question vous vient alors en tête : comment savoir si je suis vraiment concerné ?

Tout d'abord, il est important de préciser que la gestion de patrimoine ne s'adresse pas uniquement aux personnes assujetties à l'IFI (ex ISF). En effet, tout le monde est concerné, sous certaines conditions cependant :

1. **La détention d'actifs (biens immobiliers, assurance vie, entreprise...)**

2. **La capacité et la régularité de l'épargne**

La détention d'actifs et la disposition à épargner vous donnent la capacité de faire des choix en fonction des objectifs que vous vous serez fixés. Cet arbitrage et la manière dont celui-ci sera effectué peut être déterminé conjointement avec votre conseiller en gestion de patrimoine.

EVO PATRIMOINE
VOUS CONSEILLER, NOTRE MÉTIER !

Le conseiller en gestion de patrimoine

Quel est son rôle ?

Virginie GUIDON, fondatrice du cabinet Evo'Patrimoine
et Nicolas BOLLE, expert comptable et associé

À ne pas confondre avec le conseiller en gestion de fortune, le conseiller en gestion de patrimoine a pour mission de vous conseiller sur la stratégie à mettre en place pour optimiser votre patrimoine et atteindre vos objectifs. Pour cela, il réalise au préalable un bilan patrimonial grâce à l'analyse de votre situation actuelle : composition du foyer, placements, revenus, etc. **Son rôle ne s'arrête pas au conseil**, il vous accompagne également dans la réalisation de la stratégie : mise en place d'un contrat Madelin, d'un investissement Pinel… et vous assure également un suivi dans le temps. Précisons ici qu'il est recommandé de consulter son CGP annuellement afin d'ajuster sa stratégie en fonction des changements liés à votre situation ou à la législation.

D'autres professionnels peuvent également vous conseiller sur la manière de gérer votre patrimoine : banquiers, assureurs, notaires, experts-comptables, conseillers irps… Toutefois, **seul le conseiller en gestion de patrimoine** (CGP), grâce à son expertise en fiscalité et en juridique, **vous offre un conseil et une prise en charge sur la globalité de votre patrimoine**.

EVO PATRIMOINE
VOUS CONSEILLER, NOTRE MÉTIER !

Le conseiller en gestion de patrimoine

Comment bien le choisir ?

Confier votre avenir patrimonial et celui de votre famille à un inconnu vous fait peur et vous vous demandez comment être sûr de bien choisir son conseiller en gestion de patrimoine afin d'éviter toute déconvenue ?

Quelques éléments importants :

1. **Le premier rendez-vous ne doit rien vous coûter**
2. **Le professionnel ne peut vous facturer de conseil que si vous avez signé une lettre de mission**
3. **Le CGP doit être immatriculé au registre officiel des intermédiaires en assurance, banque et produits financiers (ORIAS)**

Notre conseil

Rapprochez-vous d'un CGP indépendant qui ne soit pas lié à une institution financière. En effet, vous serez sûr de bénéficier de conseils impartiaux.

EVO PATRIMOINE
VOUS CONSEILLER, NOTRE MÉTIER !

Gérer son patrimoine

Prévoyance

La prévoyance, c'est **un contrat d'assurance** qui vous permet de **compléter la couverture du régime obligatoire** en cas d'accident ou de maladie et qui vous permet de **maintenir vos revenus** pendant cette période. C'est un contrat qui vous assure de **percevoir une rente** qui vient compléter celle du régime obligatoire en cas d'invalidité. C'est aussi un contrat qui vous garantit à vous et à vos proches, de **percevoir un capital en cas de décès** ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

Vous l'aurez compris, la prévoyance c'est anticiper et protéger votre famille et vous-même en cas d'imprévu, qu'il s'agisse d'un décès, d'invalidité, ou d'une baisse de revenu...

Il est toutefois facile de se perdre dans le flot d'offres présentes sur le marché et surtout dans les subtilités de chaque contrat. **Le conseiller en gestion de patrimoine vous conseille et vous dirige vers un contrat de prévoyance en adéquation avec votre situation et vos besoins pour que vous puissiez faire face aux événements de la vie en toute sérénité !**

EVO PATRIMOINE
VOUS CONSEILLER, NOTRE MÉTIER !

Gérer son patrimoine

Optimisation du patrimoine

Vous êtes l'heureux propriétaire d'une jolie maison à l'Isle-Adam, de deux appartements en province, d'une entreprise dans le secteur du BTP et le montant de vos comptes en banque vous rendent fier d'avoir choisi d'embrasser le métier que vous exercez aujourd'hui… Mais **êtes-vous toujours aussi heureux et fier lorsque vous recevez votre avis d'imposition et constatez que vous êtes taxé à plus de 30% ?**

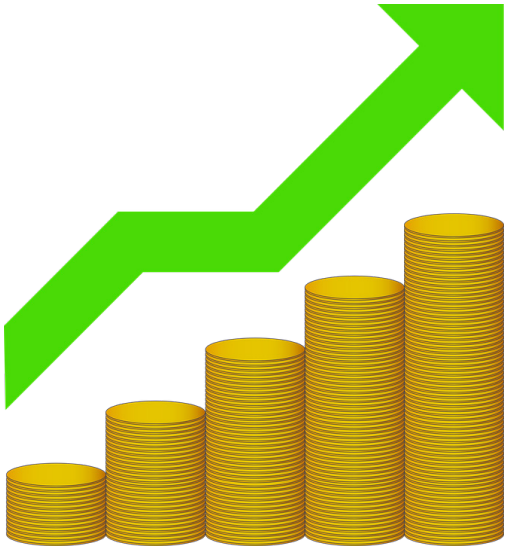

Faire fructifier son patrimoine sans que celui-ci nous coûte trop cher est tout un art !

Là encore, votre conseiller en gestion de patrimoine vous conseille sur vos investissements et peut vous guider vers des dispositifs de réduction d'impôt tel que le dispositif Pinel par exemple.

EVO PATRIMOINE
VOUS CONSEILLER, NOTRE MÉTIER !

Gérer son patrimoine

Retraite

Vous êtes chef d'entreprise et **gagnez aujourd'hui 4 000 euros**, dans quelques années, **lorsque vous serez à la retraite,** vous ne toucherez **plus que 2 000 euros**. Comment compenser cette perte de revenus ? D'autant plus qu'aujourd'hui en France, un retraité passe en moyenne 26 ans et demi à la retraite. Cela représente près de la moitié de votre vie professionnelle, il est donc important de s'y préparer.

Aujourd'hui

4 000€

Lorsque vous serez à la retraite

2 000€

PERP, PEA, Madelin, investissement immobilier... **les solutions abondent pour vous constituer une retraite confortable**. Parlez-en à votre CGP qui vous orientera vers la meilleure solution.

EVO PATRIMOINE
VOUS CONSEILLER, NOTRE MÉTIER !

Gérer son patrimoine

Transmission

Qu'en sera-t-il de votre patrimoine lorsque vous ne serez plus là ? Qui héritera de votre jolie maison au bord de la mer ? Où ira votre conjoint si les enfants décident de revendre la maison où vous habitez ? Et votre fille née d'une précédente union, héritera-t-elle de vos biens au même titre que ses frères nés de votre union actuelle ? Si oui, que lui restera-t-il après le paiement des droits de succession ?

Bien qu'il vous reste encore de beaux jours devant vous, **la transmission de patrimoine reste une étape très importante qu'il ne faut pas négliger**. Préparer la transmission de son patrimoine avec son CGP en toute sérénité évite les conflits au moment du décès et de la succession, pensez à votre famille !

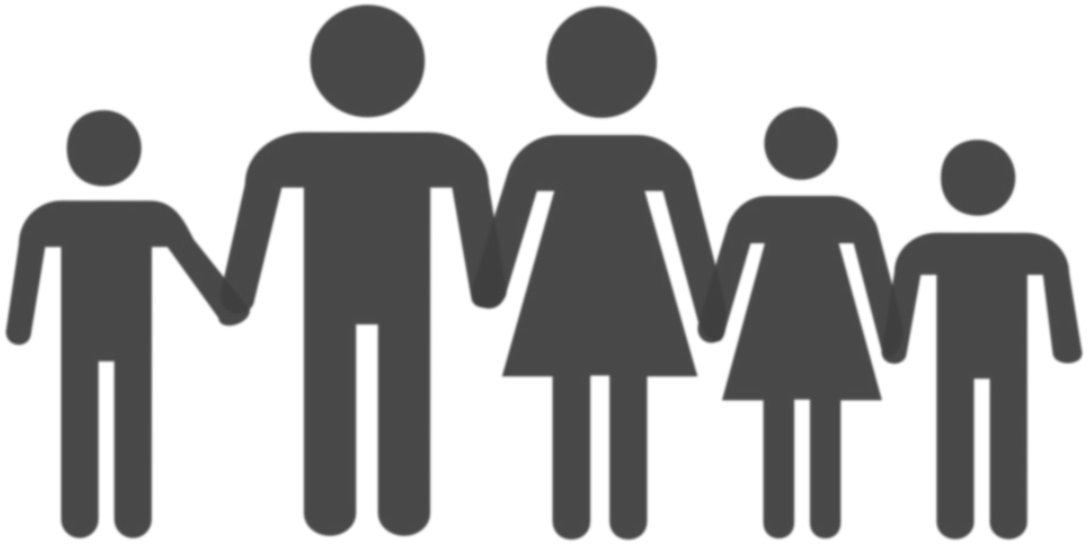

EVO PATRIMOINE
VOUS CONSEILLER, NOTRE MÉTIER !

Gérez votre patrimoine en toute sérénité !

Contactez-nous

1 bis Allée des Plantes
9500 CERGY, France

Email : contact@evo-patrimoine.com
Tél : 01 30 31 56 32

EVO PATRIMOINE

VOUS CONSEILLER, NOTRE MÉTIER !